



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 09.02.2015

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Le VRAI Professionnel - VO7a

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
détergent désinfectant sols et surfaces

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Désinfectant

Odorisant

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

ACTION PIN

ZI de Cazalieu

CS 60030

40260 CASTETS

FRANCE

tel: 33-(0)-558550700

fax: 33-(0)-558550707

fds@action-pin.fr

· **Service chargé des renseignements:** Commercial

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** INRS/ORFILA :01 45 42 59 59

2 Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· 2.1.2 Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xn; Nocif

R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.



Xi; Irritant

R38-41: Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 09.02.2015

Nom du produit: Le VRAI Professionnel - VO7a

(suite de la page 1)

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger


GHS05 GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Glutaraldéhyde

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium

· Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
· Description:

Préparation désinfectante, odorisante et détergente à base de tensio-actifs, aldéhydes, chlorure d'ammonium quaternaire et solvants.

· Composants dangereux:

	Alcool gras éthoxylé	5-8%
	☒ Xn R22; ☒ Xi R41	
	☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Acute Tox. 4, H302	

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 09.02.2015

Nom du produit: Le VRAI Professionnel - VO7a

(suite de la page 2)

CAS: 7173-51-5	Chlorure de didécyl diméthyl ammonium  C R34;  Xn R22;  N R50 R10-67 -----  Flam. Liq. 3, H226;  Skin Corr. 1B, H314;  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411;  Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H336	5-10%
CAS: 58985-02-7	Dérivé terpénique  Xi R38 -----  Skin Irrit. 2, H315	1-5%
CAS: 111-30-8	Glutaraldéhyde  C R34;  Xn R20/22;  Xn R42/43 -----  Resp. Sens. 1, H334;  Skin Corr. 1B, H314;  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317	5-10%
CAS: 67-63-0	2-propanol  Xi R36;  F R11 R67 -----  Flam. Liq. 2, H225;  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-2,5%
CAS: 112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol  Xi R36 -----  Eye Irrit. 2, H319	5-10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste.
Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Oxyde d'azote (NO_x)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Équipement de protection individuel.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 09.02.2015

Nom du produit: Le VRAI Professionnel - VO7a

(suite de la page 3)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Petite quantité :
Absorber le liquide répandu avec un absorbant inerte. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination.
Grande quantité :
Stopper la fuite si cela peut être réalisé sans danger. Endiguer. Aspirer autant de liquide que possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou d'une pompe manuelle. Absorber le liquide restant avec un absorbant inerte. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination.
N'utiliser que des équipements anti étincelle.
Assurer une aération suffisante.
Éliminer la matière collectée conformément à la réglementation.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température maximale de stockage:** < 35 °C
- **Température minimale de stockage:** > 0 °C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.
- **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VME	Valeur momentané: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm
	Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm

Glutaraldéhyde

VME	Valeur momentané: 0,8 mg/m ³ , 0,2 ppm
	Valeur à long terme: 0,4 mg/m ³ , 0,1 ppm

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 09.02.2015

Nom du produit: Le VRAI Professionnel - VO7a

(suite de la page 4)

67-63-0 2-propanol
VME | Valeur momentané: 980 mg/m³, 400 ppm
Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre à gaz pour gaz/vapeurs organiques (point d'ébullition est supérieur à 65 °C) EN 14387 Type A couleur marron

Protection des mains:


Gants de protection

Matériau des gants

Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs
9 Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.
Aspect:
Forme:

Liquide limpide

Couleur:

Incolore-légèrement jaune

Odeur:

Caractéristique

valeur du pH à 20 °C:

5

Changement d'état
Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'éclair:

80 °C

Température d'auto-inflammation: 200 °C
Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif.

Densité à 20 °C:
1,015 g/cm³

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 09.02.2015

Nom du produit: Le VRAI Professionnel - VO7a

(suite de la page 5)

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Gaz hydrochlorique (HCl)
Oxydes nitriques (NOx)

11 Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Glutaraldéhyde

Oral	LD50	900mg/kg (rat)
Voie cutanée	LD50	16mg/kg (lapin)

67-63-0 2-propanol

Oral	LD50	5280 mg/kg (rat)
Voie cutanée	LD50	12800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	72,6 mg/l (rat)

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	LD50	5660 mg/kg (rat)
Voie cutanée	LD50	4000 mg/kg (rbt)

toxicité aigue orale : non concerné suite résultats du test réalisé OCDE 423-B1

Toxicité aiguë dermale : non concerné suite résultats du test réalisé OCDE 402-B3

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** effet corrosif suite résultats du test effectué OCDE 404-B4
- **Sensibilisation:** sensibilisation cutanée suite test réalisé OCDE 429-B42
- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** données non disponibles à ce jour
- **Toxicité par administration répétée** données non disponibles à ce jour
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** données non disponibles à ce jour

12 Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
Toxique pour les organismes aquatiques.

Glutaraldéhyde

EC/LC10/17h	8,8 mg/l (bactéries)
EC/LC50/48h	10-100 mg/l (daphnies) Daphnia magna
EC/LC50/72h	0,1-10 mg/l (algues)

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 09.02.2015

Nom du produit: Le VRAI Professionnel - VO7a

(suite de la page 6)

EC/LC50/96h	10-100 mg/l (poisson) Leuciscus idus
67-63-0 2-propanol	
EC50(48h)	13,299 mg/l (daphnies)
EC50/72h	>1 ug/l (algues)
LC0/96h	9,640 mg/l (poisson)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Solubilité avec l'eau:soluble
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** données non disponibles à ce jour
- **vPvB:** données non disponibles à ce jour
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Elimination du produit/de l'emballage**
Recycler ou éliminer l'emballage de préférence par un collecteur ou un organisme agréé.
- **Code déchet:**
07 06 : déchet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques
20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

14 Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1760
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR** 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Glutaraldéhyde),
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG, IATA** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Glutaraldéhyde)
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**
- 

- **Classe** 8 Matières corrosives.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 09.02.2015

Nom du produit: Le VRAI Professionnel - VO7a

(suite de la page 7)

· **Étiquette**

8

· **IMDG, IATA**· **Class**

8 Corrosive substances.

· **Label**

8

· **14.4 Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA**

III

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**· **Polluant marin:**

Non

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières corrosives.

· **Code danger:**

80

· **No EMS:**

F-A,S-B

· **Segregation groups**

Acids

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**· **ADR**· **Quantités limitées (LQ)**

5L

· **Catégorie de transport**

3

· **Code de restriction en tunnels**

E

· **"Règlement type" de l'ONU:**UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(Glutaraldéhyde), DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT, 8, III

15 Informations réglementaires

· **Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006****Contient parmi d'autres constituants:**· **5% ou plus, mais moins de 15%:** agents de surfaces non ioniques· **moins de 5%:**

agents de surfaces cationiques

parfum

Linalool

desinfectant

· **Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français:**

Tableau n°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures

halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol;cétones;

aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et

diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde

Tableau n° 65 - Possibilité de lésions eczématiformes de mécanisme allergique

Tableau n°66 - Rhinite et asthmes professionnels

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 09.02.2015

Nom du produit: Le VRAI Professionnel - VO7a

(suite de la page 8)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Rubrique(s) de la nomenclature :

4510- Stockage et emploi de produits classés dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

16 Autres informations

N° HOMOLOGATION LE VRAI PROFESSIONNEL VO7a :2060197

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
29092-B1

· **Phrases R et/ou H pertinentes:**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique:** Marketing

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Mise à jour selon le règlement n°453/2010

version 1.1

FR